

RAPPORT N° 00/4-35
au Conseil Municipal

OBJET

**RAPPORT ANNUEL 1999 SUR LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS
ET DES CONGRES DE SAINT-DENIS**

L'Association Dionysienne de Promotion Economique, délégataire de la gestion et de l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès de Saint-Denis m'a remis pour le Compte Administratif son rapport annuel pour l'exercice 1999 retraçant les opérations et comptes afférents à l'exécution de la délégation.

Conformément à la Loi, je vous sou mets ce rapport.

Pour mémoire, l'ADPE gère la promotion économique de la Ville, ainsi que l'infrastructure du Parc des Expositions et des Congrès, dont les halls et salles sont mis à disposition :

- des professionnels et institutionnels pour l'organisation de salons, concours, congrès-séminaires, forums, spectacles et autres occupations,
- de la Ville et de ses partenaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 00/4-35
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 juin 2000**

OBJET

**RAPPORT ANNUEL 1999 SUR LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS
ET DES CONGRES DE SAINT-DENIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/4-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

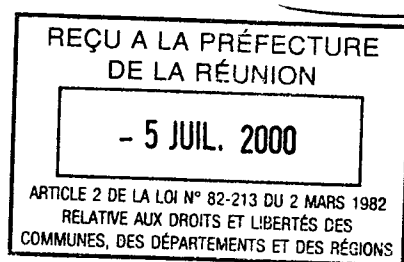
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(3 oppositions, dont 1 vote par procuration)**

Prend acte du Rapport 1999 sur la délégation du service public pour la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès de Saint-Denis.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 29 JUIN 2000

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



ANNEXE AU RAPPORT N° 00/A-35.

1999
**RAPPORT D'ACTIVITE DANS LE CADRE DE
LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

S O M M A I R E

I- NOTE LIMINAIRE

- 1) Nature du service délégué
- 2) Service relevant de la Ville
- 3) Grille tarifaire

II- INDICATEURS TECHNIQUES

- 1) Le terrain
- 2) Les bâtiments
- 3) Evolution de l'occupation du P.E.
- 4) Evolution du programme des manifestations
- 5) Qualité du service

III- INDICATEURS FINANCIERS

- 1) Evolution du Chiffre d'affaires
- 2) Devis type
- 3) Autres indicateurs

I- NOTE LIMINAIRE

La ville de Saint-Denis a confié à l'Association Dionysienne de Promotion Economique, dans le cadre d'une délégation de service public, la gestion du Parc des Expositions.

1) Nature du service délégué

L'A.D.P.E. reçoit pour objectif de susciter, mettre en oeuvre et développer les animations et manifestations devant se dérouler sur ou à partir du territoire de la commune de Saint-Denis, visant à promouvoir l'activité économique et l'emploi en cohérence avec les objectifs fixés en la matière par le Conseil Municipal de la commune ou en accord avec ces derniers.

2) Services relevant de la ville

La commune de Saint-Denis accorde à l'A.D.P.E. une subvention (« garantie de recette ») annuelle établie sur la base du budget prévisionnel, des orientations et de la préprogrammation de l'année à venir validées par la ville. La commune de Saint-Denis met à la disposition de l'A.D.P.E. à titre gratuit, les bâtiments, les meubles, matériels et véhicules, dont la liste et les références sont annexées à la convention de délégation de service public.

En contrepartie la ville et ses organismes satellites bénéficient de gratuités et/ou de conditions préférentielles d'utilisation du site, de ses moyens et de son savoir-faire.

3) La grille tarifaire (cf. annexes)

Conditions tarifaires inchangées depuis le Conseil Municipal du 10 décembre 1994.

II- INDICATEURS TECHNIQUES

1) Le terrain

- . Surface globale (hors parking) : 30 000 m²
- . Propriétaire : Mairie de Saint-Denis
- . Convention de Délégation de Service public : durée 15 ans - échéance 31/12/2009
- . Nombre de places de parking alentour : 1 500

2) Les bâtiments

	Montant de l'investissement	Surface (en m ²)	Nb de stands de 9 m ²	Hauteur s/s plafond	Hauteur des portes
HALL A	55 000 KF (1989)	2650	130	6 m	4 m
HALL B		2950	150	6 m	4 m
HALL C	15 000 KF (1994)	1960	110	6 m	4 m

3) Evolution de l'occupation du Parc des Expositions (en nombre de jour/salle)

	1996	1997	1998	1999
. Salons	218	108	233	240
. Concours	57	66	45	59
. Location salles	42	63	45	44
. Congrès - Séminaires	42	48	41	33
. Spectacles - Arbres Noël	10	9	8	15
. Mairie				
- événements familiaux	45	33	21	33
- partenaires municipaux	158	190	154	
- Mairie	81	35	16	207

N.B. : à noter le caractère cyclique du nombre de jours « Salons » lié au rythme bisannuel de certaines manifestations : Auto-Moto, Cyber, Création d'entreprise, ...

4) Evolution du programme des manifestations

	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>
. Salons directs	. 9e Salon Maison . 1er Salon du Tourisme . 5e Salon Auto-Moto	. 10e Salon Maison . 1er Salon du Goût « Régal »	. 11e Salon Maison . 2e Salon tourisme . 6e Salon Auto-Moto
. Salons indirects	. Salon ADIR « la Réunion indust. s'expose » . Salon Microsoft « La Science en fête »	. Salon de l'Enfant . Salon Bureau-tique . Salon PME (Maurice)	. Salon ADIR . 2e Salon Microsoft
. Autres manifestat°	. Congrès ARTAS . Journées Médicales et Pharmaceutiques . Congrès CNASEA	. Cimer . Congrès AGPAE . Congrès ADEME . Congrès Croisiéristes	. « Fait-main » . Congrès DDE . Convention VINDE-MIA

5) Qualité de service

L'analyse des sondages effectués lors des différentes manifestations, fait apparaître que, de nombreux efforts sont sensibles en matière d'accueil des exposants et du public qu'il importe cependant de mettre à niveau en permanence.

Un programme de formations régulières est mis en place afin d'oeuvrer en ce sens et de perfectionner les personnels à l'utilisation des nouveaux outils informatiques et les sensibiliser à la sécurité des E.R.P.

La réduction du temps de travail, en vigueur au sein de l'entreprise depuis le 15 octobre 1999, a permis :

- le recrutement de trois techniciens et d'un administratif
- la suppression des heures supplémentaires, par la modulation des horaires de travail,
- la réorganisation des tâches liée à la recherche de productivité
- la mobilisation d'une part de formation significative.

	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>
. Nature de la formation	Word-Excel	. Sécurité incendie . Cariste	. Sécurité incendie 2 . Access . Sauveteur secouriste du travail	. Cariste . Paye . Découverte et connaissance globale des points d'intérêts principaux de l'île
. Nb d'agents	10	10	4	25
. Coût	47 000 F	10 800 F	13 100 F	70 200 F

III- INDICATEURS FINANCIERS

1) Evolution du C.A.

	<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>
. C.A. net HT (en KF)	13 204	12 125	18 235	16 815	22 651
. Subv. Mairie HT (en KF)	1 780 (intégration du personnel Mairie)	1 516	1 516	1 333	1 141
. Nombre de visiteurs	147 061	109 907	256 814	200 366	237 828 (hors Salons sous-traités)
. Nombre d'exposants	277	471	589	488	537

2) Devis type

(cf. p.)

3) Autres indicateurs

a) Garantie financière de la Ville

Conformément à l'article 6 de la convention de Délégation de Service Public, la Mairie de Saint-Denis accorde à l'A.D.P.E. une « garantie de recette » :

- établie sur la base du Budget prévisionnel et du programme de l'année à venir;
- correspondant initialement à la somme des salaires des ex personnels de la Mairie intégrés à l'A.D.P.E.

b) Garantie à l'emprunt contracté par l'A.D.P.E.

En octobre 1993, la Commune de Saint-Denis a accordé à l'A.D.P.E. une garantie d'emprunt de 470.500 (durée 7 ans) pour l'acquisition de structures modulaires d'exposition.

Au 31 décembre 1999 le capital restant dû s'élevait à 76 242 Francs.

c) Fiscalité

Conformément aux préconisations du commissaire aux comptes et avec la collaboration de notre expert comptable nous avons complété et retourné un questionnaire fiscal avant le 31/12/99.

L'intérêt d'une telle démarche réside dans le fait que l'administration s'engage à ne pas remettre en cause l'exonération fiscale dont a pu bénéficier l'association s'il apparaît que celle-ci devait être soumise aux impôts commerciaux, pour la période antérieure au 31/12/99, sous réserve d'être de bonne foi.

A ce jour, aucune réponse ne nous a été faite.

J.P.E.
Année 1996

ELEMENTS TARIFAIRES DE BASE LES PLUS UTILISES
(Valeur H.T.)

Location de locaux

m ² nu de Hall	11,00 F
m ² nu de salle de réunion	14,47 F
m ² nu de cour intérieure	3,00 F

Location de matériel sur le site

ml de panneau de stand intérieur	55,81 F
Tables sur base de 40 min/jour	1 395,35 F
Chaises sur base de 100 min/jour	1 395,35 F

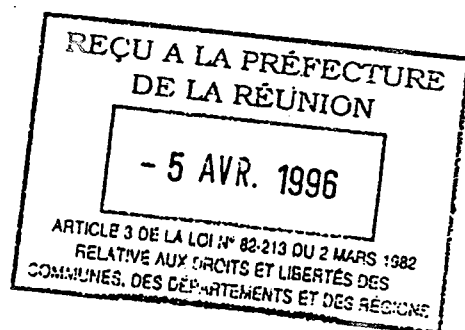
Personnel A.D.P.E.

Horaires normaux	150 F / heure
Hors horaires normaux	300 F / heure

Locations des salles E et F

Salle E	3 183,40 F
Salle F	2 749,30 F
Salles E et F	5 932,70 F

Liste non exhaustive de l'ensemble des prestations disponibles



Vu par le Conseil Municipal
en séance du 29 MARS 1996

ANNEXE AU RAPPORT N° 96/3-08



LE MAIRE

M. TAMAYA

GRILLE TARIFAIRE D'UTILISATION PREFERENTIELLE DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE LA VILLE DE SAINT - DENIS

Utilisateurs	Prestations		Personnel		Matériel ADPE	Autres services + pers. temporaires
	Location locaux	Location matériel	Heures normales	Heures supplémentaires		
• Commune de St-Denis et organismes associatifs paramunicipaux - sans paiement par des tiers - donnant lieu à paiement par des tiers	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	Coût de revient	0%	100%
	0% (gratuit)	0% (gratuit)	0% (gratuit)	100%	0%	100%
• Occupation par des tiers agréés par la commune Association à activité non commerciale (si la location donne lieu à une activité commerciale, le bénéficiaire entre dans la catégorie Autres) Assemblée générale et conseils d'administration associatifs et syndicaux à caractère soc Association à but humanitaire			80%	100%	100%	100%
		80%	80%	100%	100%	100%
		50%	50%	100%	50%	100%
• Autres commerciaux (4) Autres occupations ponctuelles notamment commerciales (même associatives) Congrès extérieurs Occupations annuelles, pluriannuelles Occupation nouvelle majeure Occupations partenariales Concours Formule Séminaires / Réunions	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	50%	50%	50%	100%	100%	100%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%
• Occupations familiales Salle E et F (5) Occupations familiales Salle E et F Occupations familiales Salle E Occupations familiales Salle F	Un coût à la place de 65,00 HT sera appliqué 170,00 F HT/personne prestation complète (2 pauses café + déjeuner + salle + matériel Audio-visuel disponible)					
		Forfait location de 3600,00 F			100%	100%
		Forfait location de 2500,00 F			100%	100%
	Forfait location de 2100,00 F			100%	100%	

N.B. 1) En cas d'occupation relevant de 2 catégories d'utilisateurs, les conditions tarifaires les plus élevées sont applicables

2) Les coûts d'utilisations sont indiqués en pourcentage du prix de base des prestations

3) Les occupations de tiers agréés par la commune et ayant une assise géographique sur la seule commune de St-Denis se verront appliquer une réduction supplémentaire

4) Les tarifs de la grille peuvent faire l'objet de négociations jusqu'au prix de revient minimum pour partie des prestations si besoin est, conformément à l'article 4

'Priorités d'action' paragraphe 5 et l'article 5 'Conditions préférentielles' paragraphe d. de la convention de mission de délégation de service